Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 083-200008258-20231213-D0442023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

SYNDICAT MIXTE PROVENCE VERTE VERDON

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

Délibération n° 044/2023

Objet : Approbation de la charte d'engagement Métha'Synergie.

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 13 représentant 13 voix

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles.
Il examine le point n°07 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michel GROS, préside

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

M GROS – D CLERCX – G FABRE – J PAUL – F PERO – JP VERAN – E AUDIBERT – JL BONNET – C DELZERS – G FERRANTE – JL LAUMAILLER

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

H PHILIBERT – L MEAUME

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 083-200008258-20231213-D0442023-DE

Est parue le 10 mars 2023 la loi n° 2023-175 relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables qui prévoit notamment la définition, sur proposition des communes, de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

Le syndicat mixte, porteur du SCoT et du PCAET, qui dispose d'un diagnostic sur le potentiel local de production d'EnR, qui a défini des objectifs de production à horizon 2030 et 2050 et qui dispose notamment de données sur le photovoltaïque sur foncier anthropisé, s'est proposé pour accompagner les EPCI et les communes dans la définition de ces zones.

Parallèlement, le syndicat mixte a sollicité et obtenu via la ligne ingénierie du Fonds Vert une subvention pour mettre en œuvre cet accompagnement, par la mobilisation d'une ingénierie interne et d'une mission confiée à un prestataire. Ainsi, il est envisagé début 2024 le lancement de l'« étude de mobilisation du potentiel de développement des énergies renouvelables du territoire Provence Verte Verdon ».

Cette étude sera conduite en étroite collaboration avec différents organismes et partenaires locaux, auprès de qui une participation active sera sollicitée avant son démarrage.

Notamment, le consortium Métha'Synergie, qui fédère la DREAL PACA, la Région Sud PACA, l'ADEME, la chambre régionale d'agriculture, le GERES, GRDF et GRTgaz, et qui a pour missions de promouvoir, accompagner et dynamiser la filière méthanisation en Région Sud.

Selon le positionnement (porteur de projet ou soutien) de la collectivité accompagnée et l'avancement du projet, les référents Métha'Synergie peuvent :

- Porter conseil pour l'identification de gisement, de foncier, de structure juridique pertinente au vu du contexte local, de la réglementation et des critères définis par l'ADEME et la Région pour assurer un montage de projet cohérent et exemplaire,
- Participer à des réunions, COPIL ou conseils afin de présenter la méthanisation, son intérêt, présenter les résultats du diagnostic d'opportunité,
- Réaliser un diagnostic d'opportunité,
- Organiser des échanges, visites, ou répondre aux besoins spécifiques de la collectivité dans la limite de ses compétences,
- Faire monter en compétence la collectivité par des formations adaptées, webinaires, etc.

Pour bénéficier de cet appui gratuit, il est nécessaire de signer la charte d'engagements Métha'Synergie.

En contrepartie, la collectivité accompagnée s'engage à :

- Mettre à disposition des référents Métha'Synergie les données nécessaires à l'accompagnement,
- Porter à connaissance cette charte d'accompagnement et l'étude sur le potentiel de développement de la filière méthanisation sur son territoire lors d'un conseil des élus (syndical, communautaire ou municipal) dans les 6 mois suivant la signature de cette charte,
- Informer régulièrement les référents Métha'Synergie de l'avancement du projet ou des informations nécessaires à l'accompagnement,
- Témoigner de l'expérience que la collectivité a acquise auprès d'autres acteurs de la filière, en cas de demande par Métha'Synergie.

Au regard de l'intérêt de cet accompagnement pour le territoire Provence Verte Verdon,

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 083-200008258-20231213-D0442023-DE

Ouï l'exposé,

LE COMITE SYNDICAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'autoriser le Président à signer la charte d'engagements Metha'Synergie ci-jointe.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte

SYNDICAT MIXTE PROVENCE VERTE VERDON

Michel GROS